



**Parlons Justice !**

**Contribution écrite de la conférence nationale des directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation**

**- CNDPIP -**

*association loi 1901*

**Thématique : justice pénitentiaire et de réinsertion**



## Parlons Justice !

Repositionner et renforcer le rôle du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)  
pour un régime d'exécution des peines et de probation efficace



### **Reconnaissance du caractère régalien des missions confiées au SPIP**

Saisine automatique du SPIP pour les peines de probation

*Parallélisme de forme avec l'emprisonnement confié de manière incontournable à l'administration pénitentiaire  
et extension de l'alinéa 2 de l'article 3 de la Loi pénitentiaire*



Evolution vers une direction de l'administration pénitentiaire et de la probation - DAPP

Désignation de deux adjoints auprès de chaque directeur interrégional des services pénitentiaires et de la probation - DISPP  
l'un plus spécifiquement en charge des prisons et l'autre de la probation

### **Création de services départementaux de la probation – SDP**

en lieu et place des SPIP

dirigés par des directeurs départementaux de la probation - DDP

*Egalité statutaire avec les directeurs des services pénitentiaires.*

*Intervention en milieu fermé et en milieu ouvert selon la méthodologie d'intervention propre à la probation française.*

*Création de greffes avec des personnels dédiés et formés dans les SDP.*

*Direction par le DPP des établissements autonomes orientés vers la préparation à la sortie : CSL et SAS.*



**Parlons Justice !**

<p><b>Le SDP maître d'œuvre de l'individualisation et de l'exécution des peines pour un nouvel équilibre avec l'autorité judiciaire.</b></p>	<p><b>Le SDP au cœur d'un maillage territorial coordonné d'insertion et de prévention de la délinquance</b></p>	<p><b>Le pilotage et l'efficacité de l'action du SDP</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Simplification du bloc peine au stade du prononcé (emprisonnement/peine de probation).</li> <li>- Protocolisation des relations de travail entre le tribunal judiciaire (TJ) et le SDP.</li> <li>- Compétence donnée au SDP de définir le contenu et les modalités d'exécution évolutives de la peine.</li> <li>- Déjudiciarisation et attribution au SDP des décisions s'inscrivant dans la gestion courante des peines d'emprisonnement, de probation et des mesures pénales (simplification et rapidité des procédures).</li> <li>- Dématérialisation et numérisation des procédures, des supports et des moyens de fonctionnement des SDP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Positionnement réaffirmé du SDP au cœur des politiques publiques d'insertion et de prévention de la délinquance menées sur le territoire (institutionnalisation d'une instance de coordination co-présidée par le Préfet, le directeur interrégional des services pénitentiaires et le procureur de la République.</li> <li>- Intégration de droit du SDP dans les instances relevant de la Sécurité publique.</li> <li>- Renforcement des relations partenariales à travers la gestion (habilitation, financement et contrôle) par le SDP d'un secteur associatif habilité adapté aux besoins de prise en charge.</li> <li>- Accroissement des budgets d'intervention des SDP et autonomie de gestion avec possibilité de financement pluriannuel.</li> <li>- Création d'un pôle d'évaluation et de la communication dans chaque SDP ou d'un poste de chargé de mission.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration du SDP avec un siège positionné distinctement des unités du milieu fermé et du milieu ouvert (mise à jour de l'article A44 du CPP).</li> <li>- Adaptation des locaux des SDP en adéquation avec l'évolution des missions et des effectifs en milieu fermé et en milieu ouvert.</li> <li>- Mise en place des organigrammes de référence intégrant également la création des nouveaux métiers du SPIP (ex : création d'un poste par SDP de coordonnateur départemental du renseignement) et sécurisation des effectifs avec la création au niveau de chaque DISPP de postes d'agents placés dans toutes les catégories professionnelles.</li> <li>- Mise à niveau des organigrammes des établissements pénitentiaires afin de permettre une synergie de travail avec les SDP.</li> </ul>



**Parlons Justice !**

		<ul style="list-style-type: none"><li>- Intégration de manière pérenne des métiers de la pluridisciplinarité : sécurisation des situations individuelles, équité de traitement et fidélisation des professionnels.</li><li>- Recrutement sur profil des agents en charge de la surveillance électronique (proposition d'un groupe de travail sur le sujet avec les organisation représentatives).</li><li>- Positionnement sous l'autorité du DDP des Binômes de Soutien.</li><li>- Développement et généralisation d'outils d'évaluation de l'efficacité des peines et de l'activité du SDP en lien avec la recherche et l'activité judiciaire (recrutements de personnels compétents dans ce domaine).</li><li>- Optimisation du pilotage stratégique des SDP à travers un renforcement de la représentation des professionnels de ces services au niveau des organes de direction (interrégion/ administration centrale).</li></ul>
--	--	--